



## Agence du revenu du Québec

Volume 3 no 4 - 17 mai 2018

*Agence du revenu du Québec*

### ÉTAT DE LA SITUATION DANS LA NÉGOCIATION EN COURS

Depuis le [dernier Info-Négo datant du 12 février 2018](#), votre comité de négociation a jugé pertinent d'attendre un règlement qui semblait alors imminent dans l'unité fonction publique, et ce, avant de vous livrer une nouvelle publication. Nous nous attendions à un déblocage des négociations à l'Agence du revenu du Québec (ARQ) à la suite de l'entente de principe entérinée par l'assemblée des délégués syndicaux de la fonction publique le 14 avril 2018. En fait, nous espérions que, suivant ce règlement, les unités parapubliques (dont l'ARQ) obtiennent leurs vrais mandats de négociation du Conseil du trésor.

La première rencontre à l'ARQ subséquente à ce règlement a eu lieu le 27 avril 2018. Cette rencontre a permis de régler un grand nombre de clauses normatives qui étaient toujours en discussion. Cependant, les clauses à incidence financière et le chapitre 9 traitant du règlement des griefs et de l'arbitrage sont toujours non réglés.

Nous avons convenu avec l'employeur de tenir une réunion les 15 et 16 mai 2018 où ce dernier s'était engagé à nous déposer une nouvelle proposition financière globale. Malheureusement, l'employeur a repoussé à la dernière minute la date de cette rencontre, nous informant qu'il était incapable de produire le document pour le 15 mai 2018. Nous avons alors signifié notre déception à l'employeur, considérant que l'entente de principe dans l'unité fonction publique date déjà de plus d'un mois. Nous avons convenu d'une nouvelle rencontre le 25 mai 2018 pour le dépôt de cette proposition financière globale.

Votre comité de négociation

Christian Thériault, porte-parole

Sébastien Jalbert

Bruno Jean

Martin Pinault

Yves Morin